



École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

Conseil d'administration du 22 juin 2026

Délibération N°11

Suppression et création d'emploi PEA - Modification du tableau des effectifs

Membres présent.es :

- Damien Malinas, Président de l'ESAA
- Michèle Nesme, Vice-Présidente de l'ESAA, et conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur et de la prévention de la délinquance,
- Violeta Lukic, conseillère municipale en charge de la Culture,
- Vincent Fuchs, conseiller municipal en charge de la Vie associative et événements,
- Corinne Moulin, conseillère municipale en charge des bibliothèques,
- Julien Gallon, personnalité qualifiée Ville,
- Laetitia Herbette, représentante des personnels techniques et administratifs,
- Benoit Pype, représentant des enseignant.es,
- Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es,
- Victor Mulé, représentant des étudiant.es CR,
- Ariane Le Carpentier, représentante de la DRAC PACA,

Sont excusé.es :

- Viviane Savoye, conseillère municipale en charge de l'artisanat et urbanisme commercial,
- Thierry Suquet, préfet de Vaucluse
- Dalia Massera, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
- Marie-Garance Massal, représentante des étudiant.es Création
- Bruno Portet, directeur de la Culture

Procurations :

- Monsieur le Préfet à Madame Le Carpentier,
- Monsieur Laurent Rochut, adjoint au Maire à Madame Violeta Lukic

Personnes invitées :

- Benoit Broisat
- Raphaëlle Mancini
- Émilie Cosme
- Ludmilla Barrand

Soit 11 votants + 2 pouvoirs.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) de 23 juillet 2026 concernant le projet de modification de l'organigramme et de suppression et création d'emploi ;

Considérant la volonté de l'établissement d'adapter ses ressources au fonctionnement de l'équipe dédiée à la pédagogie et à la scolarité ;

Considérant que cette suppression et création sont neutres sur le nombre total de postes ouverts au budget de l'établissement et tient compte d'un dialogue social avec les personnels concernés ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de supprimer le poste de PEA « - responsable des études » - et de créer un poste de Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) spécialité " théorie de l'art contemporain, contexte, et coordination de la professionnalisation". Cette organisation permettra de répondre aux enjeux liés à l'accompagnement à la vie professionnelle des étudiants de l'ESAA.

ARTICLE 2 : La mise à jour du tableau des effectifs associée prendra effet à la rentrée scolaire 2026.

ARTICLE 3 : L'emploi ainsi créé sera pourvu par un agent contractuel après DVE (déclaration de vacance d'emploi). La rémunération et les conditions d'emploi resteront conformes aux dispositions applicables au cadre d'emplois des PEA.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant au contrat de l'agent concerné pour une prise d'effet à la rentrée scolaire 2026.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Vote	
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Le Président du Conseil d'Administration
Damien Malinas**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr